



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



DECISION

Portant sur la création du Comité pour la qualité À la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion de Jendouba

Le Président de l'Université de Jendouba,

- Vu la loi n°2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment la loi n°2017-38 du 02 mai 2017.
- Vu le décret n°2003-1662 du 04 août 2003, portant création de l'Université de Jendouba ;
- Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement.
- Vu les articles 18, 19 et 22 et 41 du décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant sur la composition et les missions du comité.

Décide

Article premier: Il est créé au sein de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion de Jendouba un comité pour la qualité CQ-FSJEGJ . Ce comité est une Instance pluridisciplinaire et opérationnelle de coordination de la démarche Qualité et Gestion des Risques, garant de la mise en œuvre organisationnelle de la Politique d'assurance Qualité de la FSJEGJ.

Article 2 : Le Comité CQ-FSJEGJ se compose des membres suivants :

Mr	Sami Gharbi	Maitre assistant, FSJEGJ	Président
Mr	Raouf Sdiri	Secrétaire général, FSJEGJ	Rapporteur
Mme	Salma Sassi	Maitre assistant, FSJEGJ	Membre

Mme	Nadia Jouini	Maitre assistant, FSJEGJ	Membre
Mme	Hadhba Ounissi	Administrateur, FSJEGJ	Membre
Mme	Ghada Mahjoubi	Etudiante, FSJEGJ	Membre
Mr	Cherif Lachnani	Président de la CCINO	Représentants
Mr	Mohamed Ali Jaouadi	Président de la CONECT, Jendouba	du monde socio- économique

Article 3 Le Comité CQ-FSJEGJ de de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion de Jendouba s'engage de :

- Faire le suivi des programmes de formation et de recherche respectant les priorités nationales selon les spécificités de son établissement et les présenter au comité Qualité de l'Université de Jendouba CQUJ ;
- piloter la mise en œuvre de l'évaluation interne et l'élaboration des plans d'action de son établissement;
- piloter les objectifs et axes d'amélioration du programme qualité et gestion des risques de son établissement;
- développer et promouvoir la démarche qualité et planifier des projets d'amélioration de son établissement;
- communiquer et piloter la mise en œuvre des axes d'amélioration auprès son équipe ;
- se réunir avec le comité Qualité de l'Université de Jendouba CQUJ au moins une fois tous les deux mois, sur convocation du son président ;

Article 4 : Ce Comité CQ-FSJEGJ est nommé pour une période de trois (3) ans qui peut être renouvelée ou modifiée en cas de nouvelles nominations des membres.

Jendouba, le 04 JAN 2021



Le Président de l'Université de Jendouba

Pr. Hichem Sebai